

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2253

23 septembre 2011

SOMMAIRE

Bamalité S.A.	108121	GP-8 Berlin LBC Luxco S.à r.l.	108129
Bischelbach-Majeres S.A. (BISMA SA) ..	108127	Heli-Europe S.A.	108131
Cachmi SCI	108128	Helios Energy Solutions (HES) S.A.	108131
Cafruta S.A.	108143	Hoffmann Frères s.à r.l.	108139
Château de Beggen S.A.	108140	Hometrading SARL	108139
Corado S.A.	108129	Immobilière Orion S.A.	108141
Danel S.A.	108142	ImmoFin	108141
Enviro IP S.A.	108140	ImmoFinRe Capital Partners S.A.	108140
Europa Hawk S.à r.l.	108130	ImmoFinRe II	108140
Evermarj Holding	108101	"Inerix Development Inc."	108123
Feller Rock Processing S.à r.l.	108119	ING Luxembourg	108109
FIA-NET Europe	108119	Insight Finance S.A.	108141
Findel Business Center S.A.	108119	Investissements du Centaure	108142
Gaming Invest S.à r.l.	108120	Isostress	108122
Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A.	108120	JARDIN EN FLEURS MOUTINHO José S.à r.l.	108142
Genimo S.A.	108121	Kadan S.A.	108143
GIP International S.A.	108121	Kampen Management Company S.à r.l.	108142
Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.	108120	KBC Institutional Cash	108143
Gotland Marine SA	108121	KBC Select Investors	108144
GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l.	108122	Kilbroney Investments S.A.	108123
GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l. ...	108123	Les Frères Wolff S.A.	108098
GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l. ...	108122	L.S.M. Invest SPF	108144
GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l.	108126	Lullaby S.à r.l.	108143
GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l.	108127	Menarini International Operations Luxem- bourg S.A., en abrégé M.I.O.L. S.A.	108144
GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l.	108126	Page Personnel Interim S.A.	108131
GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l. ..	108127	Pro Performance SICAV-FIS	108119
GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l. ..	108128	Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.	108109
GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l. ..	108128	Starlife S.A.	108129
GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l. ...	108130	VCM Venture Capital Europe Plus	108120
GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l. ...	108130	YGIP-ASIA PAC S.à r.l.	108108
GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l. ...	108131		

Les Frères Wolff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 163.368.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le cinq septembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

ONT COMPARU:

Monsieur Marco Pierre Marcel WOLFF, né le 20 février 1963 à Luxembourg, numéro de matricule 1963 02 20 192, demeurant à L-4580 DIFFERDANGE, 62 rue de Hussigny,

Madame Danielle Suzette Robertine WOLFF, née le 7 septembre 1964 à Clervaux, numéro de matricule 1964 09 07 366, demeurant à D-66.564 OTTWEILER, 1 Heisenberg,

Monsieur Alain WOLFF, né le 29 novembre 1969 à Luxembourg, numéro de matricule 1969 11 29 317, demeurant à L-6230 BECH, 4 Konsdreferstrooss,

Monsieur Joel WOLFF, né le 8 avril 1972 à Ettelbruck, numéro de matricule 1972 04 08 271, demeurant à L-6230 BECH, 11 Um Faubourg.

Monsieur Claude WOLFF, né le 6 mars 1961 à Clervaux, numéro de matricule 1961 03 06 295, demeurant à L-6781 GREVENMACHER, 2 Schiltzenplatz.

Monsieur Roland WOLFF, né le 26 mars 1966 à Luxembourg, numéro de matricule 1966 03 26 319, demeurant à L-4081 ESCH/ALZETTE, 34, rue Dicks.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "LES FRERES WOLFF S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Differdange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et l'échange de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que de façon générale la promotion immobilière et toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la construction, la vente et la location de tous immeubles, quel qu'en soit l'usage, le tout pour son propre compte.

La société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à 32.400,00 € (TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENT Euros), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de 324,00 € (Trois cent vingt-quatre Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Droit de préemption - Procédure de cession droit de préemption

En principe, les actions de la présente société ne peuvent être cédées, que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux, qu'entre les actionnaires de la société ou à la société elle-même.

La cession à un autre actionnaire est libre.

La cession des actions à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire n'est autorisée que dans le cadre de la procédure exposée au présent article. Il en est de même pour le cas où les actions sont transmises à cause de mort. A cet égard, les parties soussignées s'obligent ainsi qu'elles obligent leurs héritiers ainsi que tous ayants-droits généralement quelconques à ce que la transmission des actions en question, en cas de décès de l'un des actionnaires, soit soumise au droit de préemption ci-après convenu, les héritiers du dit actionnaire bénéficiant alors seulement du prix de cession des actions.

La présente limitation concerne aussi les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues de même que toute cession à cause de mort.

Un transfert en contradiction des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'action.

Procédure de cession

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à une personne non actionnaire doit en informer au préalable les autres actionnaires par lettre recommandée avec avis de réception en indiquant le nombre de titres à céder.

Les autres actionnaires ont un droit de préemption d'acquérir les actions ainsi mises en vente dans la proportion des actions qu'ils possèdent.

L'assemblée générale fixe chaque année, au moment de l'acceptation des comptes annuels, le prix par action devant être réglé par les actionnaires dans le cadre de la procédure de droit de préemption.

Les droits de préemption qui n'ont pas été exercés par les autres actionnaires profitent dans la même relation proportionnelle aux actionnaires ayant déclaré vouloir exercer leur droit de préemption.

Les actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption doivent en informer l'actionnaire vendeur dans le délai d'un (1) mois à compter de la réception de la lettre les avisant de l'offre de cession, faute de quoi leur droit de préemption déchoit.

Dans cette hypothèse, le conseil d'administration continuera cette information aux actionnaires restants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par deux ou plusieurs actionnaires.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier Président du Conseil d'Administration sera par exception nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaire/administrateurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

- a. par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire
- b. par la signature individuelle de chaque administrateur pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 17,00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les actions sont intégralement souscrites comme suit:

Monsieur Marco Pierre Marcel WOLFF, né le 20 février 1963 à Luxembourg, numéro de matricule 1963 02 20 192, demeurant à L-4580 DIFFERDANGE, 62 rue de Hussigny,	20 actions
Madame Danielle Suzette Robertine WOLFF, née le 7 septembre 1964 à Clervaux, numéro de matricule 1964 09 07 366, demeurant à D-66.564 OTTWEILER, 1 Heisenberg,	16 actions
Monsieur Alain WOLFF, né le 29 novembre 1969 à Luxembourg, numéro de matricule 1969 11 29 317, demeurant à L-6230 BECH, 4 Kondsreferstrooss,	16 actions
Monsieur Joel WOLFF, né le 8 avril 1972 à Ettelbruck, numéro de matricule 1972 04 08 271, demeurant à L-6230 BECH, 11 Um Faubourg.	16 actions
Monsieur Claude WOLFF, né le 6 mars 1961 à Clervaux, numéro de matricule 1961 03 06 295, demeurant à L-6781 GREVENMACHER, 2 Schiltzenplatz.	16 actions
Monsieur Roland WOLFF, né le 26 mars 1966 à Luxembourg, numéro de matricule 1966 03 26 319, demeurant à L-4081 ESCH/ALZETTE, 34, rue Dicks.	16 actions
TOTAL:	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille quatre cent euros (32.400.- euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent (1.600.) euros.

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Marco Pierre Marcel WOLFF, né le 20 février 1963 à Luxembourg, numéro de matricule 1963 02 20 192, demeurant à L-4580 DIFFEREDANGE, 62 rue de Hussigny,

Madame Danielle Suzette Robertine WOLFF, née le 7 septembre 1964 à Clervaux, numéro de matricule 1964 09 07 366, demeurant à D-66.564 OTTWEILER, 1 Heisenberg,

Monsieur Alain WOLFF, né le 29 novembre 1969 à Luxembourg, numéro de matricule 1969 11 29 317, demeurant à L-6230 BECH, 4 Konsdreferstrooss,

Monsieur Joel WOLFF, né le 8 avril 1972 à Ettelbruck, numéro de matricule 1972 04 08 271, demeurant à L-6230 BECH, 11 Um Faubourg.

Monsieur Claude WOLFF, né le 6 mars 1961 à Clervaux, numéro de matricule 1961 03 06 295, demeurant à L-6781 GREVENMACHER, 2 Schiltzenplatz.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de chacun des administrateurs.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de SIX ans:

la société WWW S.A., établie et ayant son siège social à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 78.889.

4.- Le siège social est établi à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WOLFF, WOLFF, WOLFF, WOLFF, WOLFF, WOLFF, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11791. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 12 septembre 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011128588/186.

(110147702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Evermarj Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.459.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Eric LECLERC, private employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "EVERMARJ HOLDING".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such tem-

porary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6.

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12.

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of June, at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Mr. Eric LECLERC, prenamed three hundred and ten	310
Total:	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1.300,-.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017.

Class A directors

1. Dr. Fabio DELCÒ, lawyer, born in CH-Bellinzona on the 23rd of October 1967, residing professionally in CH-8021 Zurich, Nuschelerstrasse 31,

2. Mr. Valery ZADOROZHNIY, born in Winnizkaya Oblast, Russia, on the 21st of January 1962, residing in Basseynaya str., Bld 10, Apt. 65, St. Petersburg, Russia.

Class B directors

1. Mr. Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg, on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Mr. Jos HEMMER, private employee, born in Luxembourg, on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

Mr. Eric LECLERC, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2017:

Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said the person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Follows the French version of the preceding text: Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le quinze septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

Lequel comparant agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EVERMARJ HOLDING".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix euros (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, trois cent dix actions	310
Total:	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Administrateurs de classe A

1. Dr. Fabio DELCÒ, avocat, né à CH-Bellinzona, le 23 octobre 1967, demeurant professionnellement CH-8021 Zurich, Nüscherstrasse 31.

2. Monsieur Valery ZADOROZHNIY, né à Winnizkaya Oblast, Russie, le 21 janvier 1962, demeurant à Basseydaya str., Bld 10, Apt. 65, St. Petersburg, Russie.

Administrateurs de classe B

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. LECLERC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 septembre 2011. Relation: RED/2011/1940. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 septembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011129864/375.

(110150189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

YGIP-ASIA PAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.765.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 26 juli 2011

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Richard Trojan, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2011.

L'associé unique nomme Monsieur Aubry Kessel, né le 21 août 1978 à Oupeye, Belgique, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2011, pour la période indéterminée.

Le conseil de gérance de la de Société sera composé de 1^{er} août 2011 comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Matthijs BOGERS, (gérant)
3. Monsieur Aubry KESSEL (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011110534/20.

(110125161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

—
Dépôt complémentaire au dépôt n° L110070467.05 déposé le 09.05.2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingrid LENTZ
Secrétariat Général

Référence de publication: 2011108404/12.

(110122581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.526.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public with professional address at 5, rue Zenon-Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5, rue Zenon-Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case even in favor of a third-party lender to the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

Besides, the Company's purpose also consists in the purchase, sale, the freighting, the chartering and the management of sea-going vessels, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto. In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as sea-going vessels; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and sea-going vessels.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst a list of the Luxembourg financial regulator "Commission du Surveillance du Secteur Financier".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 25,000 (twenty-five thousand) shares issued by the Company as follows:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, prenamed, subscribes 25,000 (twenty-five thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States dollars) is at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- David P. Russell, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- M. C. Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

- Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 11, the Company shall be bound by joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public avec adresse professionnelle à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Apparaît:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Par ailleurs, l'objet social de la Société consiste également dans l'achat, la vente, l'affrètement et la gestion des navires de mer, et toutes les opérations financières et commerciales et les activités liées directement ou indirectement s'y rapportant. En outre, la société peut détenir, louer, exploiter et/ou fournir de l'équipement utilisé dans les services de forage dans les opérations de forage pétrolier et gazier; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe ainsi que des navires de mer; conclure, aider ou participer à des opérations financières, commerciales et autres se rapportant aux contrats de services de forage et de navires de mer.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Gérance

Art. 11. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas de partage égal des voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance doit être présidé par un gérant présent nommé à cette fin. Il peut également nommer un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de tout autre matière qui pourrait être spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation par un gérant.

L'avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 2 (deux) jours à l'avance de la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature doit être précisée dans le procès verbal de la réunion.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

L'avis de convocation peut être levé par le consentement, par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement, sous réserve que la majorité des gérants participant à la réunion du conseil ne devra jamais être situé dans le même Etat étranger.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant à la réunion présents ou dûment représentés à cet effet, à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B aient approuvé ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans le procès-verbal, qui doivent être signés par le président ou 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Toute copie ou extrait du présent procès-verbal doit être signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants produiront effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions par écrit peuvent soit être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication.

Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il est uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 19. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son / leur mandat .

Dividendes - Réserves

Art. 20. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

Art. 23. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 24. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Mesures transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparaisante déclare souscrire à 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales émises par la Société tel que suit:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, précitée, souscrit à 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains) est à la disposition de la Société, dont la preuve de l'existence a été donnée au notaire soussigné

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société:

- David P. Russell, avec adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- William H. Wells, avec adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- M. C. Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

- Robert van't Hoef, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 11, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B de la Société.

2) La Société aura son siège social sis au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En notre bonne foi, le notaire soussigné a posé signature à Esch-sur-Alzette, sur la date en tête des présentes.

Le document ayant été lu au titulaire de procurations, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9399. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108969/535.

(110124985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Feller Rock Processing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.859.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108359/10.

(110123318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

FIA-NET Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011108360/11.

(110122284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Findel Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 117.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 25 juillet 2011.

Pour FINDEL BUSINESS CENTER S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011108361/13.

(110122996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pro Performance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 132.365.

Démissions d'administrateurs

Le Conseil d'Administration a pris acte de la décision de Monsieur Yves CRAUSAZ et Monsieur Daniel VERMEERSCH de démissionner de leurs fonctions d'administrateur de PRO PERFORMANCE SICAV-FIS avec effet au 30 juin 2011.

Cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Jean FELL (adresse professionnelle: 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg) en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Yves CRAUSAZ, à partir du 30 juin 2011 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en novembre 2011.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011110629/20.

(110126264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Gérard Maitrejean

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2011108363/11.

(110122431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Gazprombank Mortgage Funding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.919.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011108364/13.

(110122612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011108365/10.

(110123393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

VCM Venture Capital Europe Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 138.706.

Gemäß dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren wurden nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung vom bisherigen Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 nach 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg verlegt.

- Der Verwaltungsrat beschließt den zum 30. Juni 2011 ausgesprochenen Rücktritt des bisherigen Mitglieds des Verwaltungsrates, Herrn Alfons Klein zur Kenntnis zu nehmen.

- Der Verwaltungsrat beschließt mit sofortiger Wirkung die Kooptation von Herrn Andrew Reid, berufsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft, mit der Wirkung bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juli 2011.

Unterschriften

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011110669/20.

(110126325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Genimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011108366/13.

(110122419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GIP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 25 juillet 2011.

Pour GIP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011108367/13.

(110123028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Gotland Marine SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 54.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108368/10.

(110122307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bamalité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 44.356.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 17. Mai 2011 um 11.00 Uhr*

EWA REVISION SA, eingeschrieben im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 38.937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, kündigt zum heutigen Tag sein Mandat als Aufsichtskommissar.

Da die Gesellschaft gemäss Artikel 35 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 die Kriterien erfüllt, entschließt die Versammlung einstimmig die Firma FIDEWA AUDIT S.A., mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 43, boulevard du Prince Henri, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 155.324 zum zugelassenen Wirtschaftsprüfer zu ernennen.

Dieses Mandat endet bei der Hauptversammlung die im Jahre 2014 statt finden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011108579/18.

(110124804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.796.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der GP-2 Office A LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.796, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-2 Office A LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108372/17.

(110122707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Isostress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxemburg, 29, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 128.503.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Marco Gastaldi

Gérant

Référence de publication: 2011108407/12.

(110123195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.827.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der GP-4 Inner City A LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.827, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-4 Inner City A LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108379/17.

(110122785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.827.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der GP-4 Inner City A LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.827, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-4 Inner City A LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108380/17.

(110122799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

"Inerix Development Inc.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.508.

Extrait des résolutions prises par

l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 2010

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Peter B. EVANS, avec adresse professionnelle au Ranger Road, Lyford Cay, Island of Providence, The Bahamas, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011110691/20.

(110127205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Kilbroney Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.560.

In the year two thousand and eleven, on the twenty first day of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "KILBRONEY INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 157560, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, pre-named, on November 23, 2010, published in the Mémorial C number 320 of February 17, 2011, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary in replacement of Maître Jean SECKLER, pre-named, on July 21, 2011, in process of publication in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Mounira MEZIADI, company director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

108124

Agenda

1) Increase of the company's capital to the extent of GBP 87,000,000.- in order to raise it from the amount of GBP 174,030,000.- to GBP 261,030,000.- by the issue of 8,700,000 new shares with a nominal value of GBP 10.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of all 8,700,000 new shares with a nominal value of GBP 10.- each by the sole shareholder, the company DACITE, with registered office at County Louth, Ardee, 14, Castle Street (Ireland), and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of GBP 87,000,000.-.

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at two hundred sixty one million and thirty thousand Great-Britain Pounds (GBP 261,030,000.-), divided into twenty six million one hundred and three thousand (26,103,000) shares with a nominal value of ten Great-Britain Pounds (GBP 10.-) each."

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of eighty seven million Great-Britain Pounds (GBP 87,000,000.-), in order to raise it from its present amount of one hundred seventy four million and thirty thousand Great-Britain Pounds (GBP 174,030,000.-) to two hundred sixty one million and thirty thousand Great-Britain Pounds (GBP 261,030,000.-), by the issue of eight million and seven hundred thousand (8,700,000) new shares with a nominal value of ten Great-Britain Pounds (GBP 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The eight million and seven hundred thousand (8,700,000) new shares with a nominal value of ten Great-Britain Pounds (GBP 10.-) each are all subscribed by the company DACITE, with registered office at County Louth, Ardee, 14, Castle Street (Ireland), represented by Mrs. Mounira MEZIADI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and are fully paid up by the company DACITE, pre-named, by contribution in cash of eighty seven million Great-Britain Pounds (GBP 87,000,000.-).

The amount of eighty seven million Great-Britain Pounds (GBP 87,000,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company "KILBRONEY INVESTMENTS S.A."

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at two hundred sixty one million and thirty thousand Great-Britain Pounds (GBP 261,030,000.-), divided into twenty six million one hundred and three thousand (26,103,000) shares with a nominal value of ten Great-Britain Pounds (GBP 10.-) each."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about six thousand six hundred Euro.

The amount of the share capital increase is valued at EUR 98,733,922.54.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KILBRONEY INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 157560, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 320 du 17 février 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en remplacement de Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 21 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de GBP 87.000.000,- pour le porter de son montant de GBP 174.030.000,- à GBP 261.030.000,- par l'émission de 8.700.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de GBP 10,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription des 8.700.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de GBP 10,- chacune par l'actionnaire unique, la société DACITE avec siège social à County Louth, Ardee, 14, Castle Street (Irlande), et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de GBP 87.000.000,-.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent soixante et un millions trente mille Livres Sterling (GBP 261.030.000,-), représenté par vingt-six millions cent trois mille (26.103.000) actions d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre-vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 87.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quatorze millions trente mille Livres Sterling (GBP 174.030.000,-) à deux cent soixante et un millions trente mille Livres Sterling (GBP 261.030.000,-), par l'émission de huit millions sept cent mille (8.700.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les huit millions sept cent mille (8.700.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune sont souscrites par la société DACITE avec siège social à County Louth, Ardee, 14, Castle Street (Irlande), représentée par Madame Mounira MEZIADI, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, et sont intégralement libérées par la société DACITE, préqualifiée, par un apport en numéraire de quatre-vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 87.000.000,-).

Le versement en numéraire d'un montant de quatre-vingt-sept millions de Livres Sterling (GBP 87.000.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "KILBRONEY INVESTMENTS S.A."

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à deux cent soixante et un millions trente mille Livres Sterling (GBP 261.030.000.-), représenté par vingt-six millions cent trois mille (26.103.000) actions d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10.-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ six mille six cents Euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 98.733.922,54.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Mounira MEZIADI, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2011. Relation GRE/2011/2793. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011112444/147.

(110128942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.786.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.786, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108381/17.

(110122717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.786.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.786, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.
Für die Gesellschaft
 GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl
 Ralph Kürschner
Managing Director

Référence de publication: 2011108382/17.

(110122787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bischelbach-Majeres S.A. (BISMA SA), Société Anonyme.

Siège social: L-1208 Luxembourg, 4, rue François Baclesse.

R.C.S. Luxembourg B 156.833.

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 29 juillet 2011:

- Que le siège social de la société est fixé à L-1208 Luxembourg, 4, rue François Baclesse avec effet au 19 avril 2011.
- Que la démission de Monsieur Joë Lemmer de ses fonctions d'administrateur a été acceptée.
- Que Monsieur Olegario Rivero, demeurant 39, rue du Kiem à L-8030 Strassen, a été coopté le 19 avril 2011 en qualité de nouvel administrateur et que sa démission a été acceptée par la société le 29 juillet 2011.
- Que Madame Eleonore Lindeman-Bischelbach, demeurant 9, rue Théodore Speyer à L-2545 Howald a été nommée le 29 juillet 2011 en qualité de nouvel administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- Que la démission de Monsieur Sylvain Kirsch de ses fonctions de commissaire aux comptes a été acceptée.
- Que la société anonyme BDO Tax & Accounting, avec siège 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 147.571 a été nommée en qualité de nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110761/20.

(110126819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.786.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.786, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.
Für die Gesellschaft
 GP-5 Inner City B LBC Luxco Sàrl
 Ralph Kürschner
Managing Director

Référence de publication: 2011108383/17.

(110122800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.785.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der GP-6 Development LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.785, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-6 Development LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108384/17.

(110122718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Cachmi SCI, Société Civile.

Siège social: L-8083 Bertrange, 3, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg E 3.148.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2011.

L'assemblée a pris acte des cessions de parts d'intérêts suivantes:

- Madame Catherine PETITGENET-RIES a cédé cinquante parts d'intérêts en nue propriété à Monsieur Edmond RIES.

- Mademoiselle Michèle RIES a cédé cinquante parts d'intérêts en nue propriété à Madame Christiane RIES.

À la suite de cette cession, les parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société S.C.I. CACHMI sont réparties comme suit, en pleine propriété:

Monsieur Edmond RIES	50 parts
Madame Christiane RIES	50 parts
Total:	100 parts

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour CACHMI S.C.I.

Me David YURTMAN

Avocat à La Cour

Référence de publication: 2011110783/20.

(110126646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.785.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der GP-6 Development LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.785, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-6 Development LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108385/17.

(110122788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.785.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der GP-6 Development LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.785, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-6 Development LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108386/17.

(110122803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Corado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 158.386.

—
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil
d'Administration tenu au siège social le 15 juin 2011*

1) Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

2) Le Conseil d'Administration décide d'élire au poste d'administrateur délégué pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Mike ABREU PAIS, demeurant professionnellement au 5, rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORADO S.A.

Référence de publication: 2011110811/20.

(110127544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

GP-8 Berlin LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.332.

—
Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der GP-8 Berlin LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 16. Mai 2007 unter der Nummer B 128.332, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-8 Berlin LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108392/16.

(110122809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Starlife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.346.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108497/9.

(110122557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.780.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2008 der GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.780, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108387/17.

(110122728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.780.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2009 der GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.780, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108388/17.

(110122790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Europa Hawk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 650.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 111.949.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2011 que:

- Monsieur Vincent Goy a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Eric Biren a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Peter Cluff a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Chistian Fojtl a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- Madame Tanja Ladner a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Lars Wenaas, né le 19 avril 1951 à Voll (Norvège), résidant au Melfallvegen 4, 6386 Mandalen, Norvège, a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 août 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011110836/20.

(110127324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.780.

Die Bilanz auf den 31. Dezember 2010 der GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg am 05. Februar 2007 unter der Nummer B 124.780, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

GP-7 Opportunity LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Managing Director

Référence de publication: 2011108389/17.

(110122806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Helios Energy Solutions (HES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.812.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108394/10.

(110123059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Heli-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108395/10.

(110122973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Page Personnel Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.535.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. "Michael Page International Holdings Ltd", une société du Royaume-Uni, avec siège social à Page House, 1 Dashwood Lang Road, The Bourne Business Park, Addlestone, Weybridge, Surrey KT15 2QW, immatriculée sous le numéro 2327465,

ici représentée par Monsieur Sébastien POURBAIX, demeurant à 1, route d'Echternach L-1453 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 juillet 2011.

2. "Michael Page Partnership Ltd", une société du Royaume-Uni, avec siège social à Page House, 1 Dashwood Lang Road, The Bourne Business Park, Addlestone, Weybridge, Surrey KT15 2QW, immatriculée sous le numéro 1675582

ici représentée par Monsieur Sébastien POURBAIX, demeurant à 1, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 juillet 2011.

Les procurations représentant les actionnaires resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.**

Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «PAGE PERSONNEL INTERIM S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

La société a pour objet la fourniture de services administratifs, de services d'organisation et de services de bureau; l'activité d'entrepreneur de travail intérimaire.

La société pourra s'intéresser à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire ou analogue au sien; elle pourra procéder à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et de nature en faciliter la réalisation.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à EUR 36.000,- (trente-six mille Euros), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 6,- (six Euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales.

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra

également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices.

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
- Michael Page International Holdings Ltd prénommée	35.988	35.988	5.998
- Michael Page Partnership Ltd prénommée	12	12	2
TOTAL:	36.000	36.000	6.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-six mille Euros (36.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Sébastien POURBAIX, né à Lille, le 29 Avril 1978, demeurant à 1, route d'Echternach L-1453 Luxembourg;
 - b) Monsieur Stephen Ronald PUCKETT, né à Bedfont, le 14 Juin 1961, demeurant à The Cottage, The Kings Drive, Burhill, 0, KT12 4B A Surrey, Royaume-Uni.
 - c) Monsieur Charles-Henri DUMON, né à Genève, le 30 Septembre 1958, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 8, rue de Rouvray.
 - d) Monsieur Jérôme Sébastien BOUIN, né à Isle Adam, le 8 janvier 1977, demeurant à B-1180 Bruxelles, 41, rue Bonaparte.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Deloitte S.A., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ,
4. L'adresse de la société est fixée à L- 1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

La gestion journalière de la Société est déléguée à Monsieur Sébastien POURBAIX, qui portera le titre d'administrateur-délégué et partant, pourra engager la société vis-à-vis des tiers, par sa signature individuelle ou par sa co-signature obligatoire.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

English version:

In the year two thousand and eleven, on the 28th day of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. "Michael Page International Holdings Ltd", a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at Page House, 1 Dashwood Lang Road, The Bourne Business Park, Addlestone, Weybridge, Surrey KT15 2QW, United Kingdom, registered with the Trade and Company Register under number 2327465,

duly represented by Mr Sébastien POURBAIX, residing at 1, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her on 6th July 2011.

2. "Michael Page Partnership Ltd", a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at Page House, 1 Dashwood Lang Road, The Bourne Business Park, Addlestone, Weybridge, Surrey KT15 2QW, United Kingdom, registered with the Trade and Company Register under number 1675582,

duly represented by Mr Sébastien POURBAIX, residing at 1, route d'Echternach L-1453 Luxembourg by virtue of a proxy delivered to her on 6th July 2011.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1^{er}. Name - Form.**

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «PAGE PERSONNEL INTERIM S.A.» (the "Company).

Art. 2. Duration.

The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object.

The company has for object the provision of administrative services, services of organization and Office services; the activity of entrepreneur of temporary work.

The company may be interested in any other company or business pursuing a similar or analogous to his own; It will proceed with all industrial, commercial, financial, securities, or real estate transactions directly related or its social purpose indirectly and nature to facilitate the achievement.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estates goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital.

The subscribed capital of the company is set at EUR 36,000.- (thirty-six thousand Euros), divided into 6.000 (six thousand) shares with a par value of EUR 6.- (six Euros) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of June at 10.00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors.

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings.

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation.

The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

However, for all operations within the scope of activities subject to prior authorization from the Ministry of Small and Tourism, the Company will always be bound by the joint signatures of one Director and the person in whose name

authorization is issued, either by the sole signature of the daily management or sole Director provided that the signer is the holder of the individual trade permit.

Art. 14. Supervision.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
- Michael Page International Holdings Ltd prenamed,	35.988	35.988	5.998
- Michael Page Partnership Ltd prenamed,	12	12	2
TOTAL:	36.000	36.000	6.000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-six thousand euro (36.000,- EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300.- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as director:
 - a) Mr Sébastien POURBAIX, born in Lille, on 29 April 1978, residing at 1, route d'Echternach L-1453 Luxembourg;

b) Mr Stephen Ronald PUCKETT, born in Bedfont, on 14 June 1961, residing at The Cottage, The Kings Drive, Burhill, 0, KT12 4B A Surrey, United Kingdom.

c) Mr Charles-Henri DUMON, born in Genève, on 30 Septembre 1958, residing at F-92200 Neuilly-sur-Seine, 8, rue de Rouvray.

d) Mr Jérôme Sébastien BOUIN, born in Isle Adam, on 8 January 1977, residing at B-1180 Bruxelles, 41, rue Bonaparte.

3. Has been appointed statutory auditor:

- Deloitte S.A., Réviseurs d'entreprises, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

4. The address of the Company is set at L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

Mr Sébastien POURBAIX is appointed as Managing Director and he will bind the Company, toward third parties, by his sole signature or his mandatory co-signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: S.Pourbaix, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011108937/420.

(110125363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Hoffmann Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 25 juillet 2011.

Pour HOFFMANN FRERES S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011108396/13.

(110123027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Hometrading SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 154.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108397/10.

(110122401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

ImmoFinRe Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 153.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ImmoFinRe Capital Partners S.A.

Philippe WINSSINGER / Albéric BRAAS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108398/13.

(110122793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Château de Beggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le jeudi 30 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2011 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jacques Wolter de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la personne suivante:

- Monsieur Jerry WAGNER, né le 8 mai 1985 à Ettelbrück, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011108619/18.

(110124890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

ImmoFinRe II, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 145.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ImmoFinRe II S.A.

Philippe WINSSINGER / Albéric BRAAS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108399/13.

(110122796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Enviro IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.139.

*Auszug aus der Beschlussfassung
der Verwaltungsratssitzung vom 24.05.2011*

- Die Amtsniederlegung von Frau Catherine Koch als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 16.05.2011 ist angenommen.

- Als ihr Nachfolger wird Herr Guilherme Bezerril, Angestellter, geboren am 10.10.1950 in Campinas, Brasilien, mit geschäftlicher Adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg im Rahmen einer Ergänzungswahl ernannt. Sein Mandat läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 aus.

- Herr Guilherme Bezerril wird laut Art. 64 (2) zusätzlich zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt. Das Mandat läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 aus.

Luxemburg, den 24.05.2011.

Für beglaubigten Auszug
Enviro IP S.A.
Jean-Claude Buffin / Unterschrift

Référence de publication: 2011110845/20.

(110127339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011108400/13.

(110122433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

ImmoFin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 128.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOFIN
A. BRAAS
Gérant et Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2011108401/13.

(110122798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011108405/13.

(110122384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Danel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.046.

—
*Extrait de la décision prise par le
conseil d'administration en date du 22 juillet 2011*

Monsieur Daniel August Martha VAN DEN BOSCH a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DANEL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011108688/15.

(110124767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011108406/13.

(110122379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

JARDIN EN FLEURS MOUTINHO José S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 94, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.070.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011108408/10.

(110122392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Kampen Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 149.788.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011108409/11.

(110122349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lullaby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.197.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juillet 2011

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 20 Juillet 2011:

* Monsieur Michel VAN KRIMPEN né le 19 Février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Mr. Fabrice de Clermont-Tonnerre né le 24 octobre 1967 à Mulhouse; France; avec adresse professionnelle au 9, avenue Percier, F-75009 Paris, France;

* Mr. Peter Kasch né le 22 mars 1949 en Californie; USA; avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, Royaume-Unis.

Luxembourg, le 20 Juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011110958/20.

(110126705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Cafruta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 19.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 11 mai 2011

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2011.

Pour la société CACTUS S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011108631/17.

(110124849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Kadan S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 371.840,29.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108410/10.

(110122303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Le bilan consolidé au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011108411/12.

(110122676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.293.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC SELECT INVESTORS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011108412/12.

(110122664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Menarini International Operations Luxembourg S.A., en abrégé M.I.O.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.334.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 2011 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Christian Billon,

Monsieur Sandro Casini,

Monsieur Giovanni d'Aubert (en tant qu'administrateur délégué)

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Pricewaterhousecoopers S.à r.l. jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Menarini International Operations Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011110984/20.

(110126761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

L.S.M. Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.349.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011108413/14.

(110122407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.
